



**PRESENTATION DES COMPTES
ADMINISTRATIFS 2021**

--oOo--

Budgets principal et annexes

Préambule

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14, M4)

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales s'effectue sur demande des personnes intéressées au siège de la commune.

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

BUGDET PRINCIPAL

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi le compte administratif 2021 du budget principal a été précédé par :

- le débat d'orientations budgétaires,
- le vote du budget 2021
- les décisions modificatives adoptées au cours de l'exercice

Ce compte administratif donne lecture de la gestion de la collectivité et des politiques menées. L'exercice budgétaire a été clôturé avec un excédent correct mais la situation financière de la ville reste malgré tout fragile de part le contexte que nous traversons. Les incertitudes qui pèsent sur le financement des collectivités (perte d'autonomie financière, réforme fiscale, contribution au redressement des financements des comptes publics) obligent à la prudence et à poursuivre une gestion mesurée des deniers publics.

La présentation de ce compte administratif 2021 répond à des objectifs de transparence et sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2021, en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre,
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la ville au cours des derniers exercices,
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2021 en présentant l'état de la dette.

I. LES RESULTATS 2021

Le résultat de clôture 2021 est ***excédentaire 4 051 606.35 €*** compte tenu des résultats par section suivants :

- *un excédent de 3 531 563.75 € de la section de fonctionnement (résultat 2021 à affecter à l'exercice 2022)*
- *un déficit de 190 996.19 € de la section d'investissement*

Les prévisions ayant été équilibrées en dépenses et en recettes, le résultat d'exécution est influencé par :

- les écarts éventuels liés au taux d'exécution des prévisions induits par le principe de prudence avec lequel doivent être élaborés les budgets des collectivités (+ de dépenses, - de recettes),
- la non-exécution pendant l'exercice du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement prévu au budget.

Ainsi, s'agissant de l'appréciation du compte administratif 2021, il conviendra, dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes, mais également de constater l'évolution de nos dépenses et recettes.

II. Section de fonctionnement

Le résultat d'exécution 2021 de la section de fonctionnement atteint 1 442 575.40 €. Il est déterminé par différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement totalisent 15 619 738.39 €, soit 80.43 % du total des recettes du compte administratif 2021.

Le détail est le suivant :

Chapitre	Libellé	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	variation en %
70	Produits des services	685 953.94	827 000	796 824.24	+16.16
73	Impôts et taxes	11 694 008,49	11 427 700	11 836 494.29	+1.21
74	Dotations, subventions	2 351 030.03	2 347 000	2 249 258.56	- 4.32
75	Autres produits	216.33	120 000	83 677.65	
77	Produits exceptionnels	94 340.77	0	352 795.07	
013 - 042	Atténuation des charges – OP d'ordre	42 679.37 + 32 101.27+ 264 876.32	40 000+ 294 250	42 607.04 + 258 081.54	
	TOTAL	15 270 206.52		15 619 738.39	

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement 2021 est de 102.28 %.

1. Chapitre 73 – impôts et taxes

Ce chapitre représente à lui seul 77.05 % des recettes réelles de fonctionnement. Les principaux éléments notables concernant ce chapitre sont les suivants :

- une évolution de +1.21 % par rapport au compte administratif 2020
- un taux d'exécution de 103.57 % de ce chapitre de recettes
- répartition :
 - o l'attribution de compensation de la communauté de communes : 3 125 773,45 €
 - o le pacte financier communautaire : 67 927,00 €
 - o les taxes foncière et habitation : 7 106 337,00 € (7 111 324.00 € en 2020, 6 683 219 € en 2018, 7 024 659.00 en 2019)
 - o la dotation de compensation de la TP versée par l'Etat : 562 068,00 € (constant depuis 2019)

- les droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière : 456 659,00 € (311 065.75 € en 2020, 267 502.92 € en 2019, 257 257.21 € en 2018)
- la taxe sur l'électricité : 232 105,25 € (225 794.20 € en 2020, 242 186.09 € en 2019, 194 059.67 € en 2018)
- Taxe locale sur la publicité extérieure : cette taxe a permis de recueillir 127 690,80 € en 2021 (132 910.85 € en 2020, 117 723.40 € en 2019, 149 431.40 € en 2018, année d'instauration)
- la taxe sur les pylônes électriques : 77 940,00 € (76 200 € en 2020, 72 750 € en 2019, 70 950 € en 2018)
- les droits de place : 6 423,89 € (30 860.23 € en 2020, 46 160.85 € en 2019, 41 817.59 € en 2018)
- des taxes diverses : 15 529,58 € (spectacles, emplacements publicitaires...)

2. Chapitre 74 – dotations, subvention et participations

Ce chapitre budgétaire représente 14.64 % des recettes réelles de fonctionnement et connaît une nouvelle baisse par rapport à 2020 (4.24 %) Pour rappel les années 2014, 2015, 2016 et 2017 ont connu une baisse régulière de plus de 12 % chaque année. Seule l'année 2018 avait affiché une légère augmentation, tandis que 4% de baisse ont déjà été enregistrés pour les années 2019 et 2020.

- Le principal concours financier de l'Etat envers la commune est la **DGF** et elle représente 468 242,00 € (522 44 € en 2020, 581 764 € en 2019, 644 952 € en 2018, 707 287 € en 2017, 942 404 € en 2016, 1 265 454.00 € en 2015).
- La **dotation de solidarité urbaine** dont la réforme risque de pénaliser la commune s'élève cette année à 202 891,00 € (195 134 € en 2020, 188 349 € en 2019, 182 237 € en 2018 et 174 437 € en 2017). La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. L'éligibilité et la répartition de la DSU reposent sur la distinction de deux catégories démographiques :
 - d'une part, les communes de 10 000 habitants et plus,
 - d'autre part, les communes de 5 000 à 9 999 habitants.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué :

- pour 45%, du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- pour 15%, du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;
- pour 30%, du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus ;

- pour 10%, du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.
- Les **subventions relatives aux activités** menées par la ville concernent, les versements de la caisse d'allocation familiale pour les divers contrats d'un montant de 723 487.72 € (814 886.08 € en 2020, 841 272.53 € en 2019, 751 607.92 € en 2018, 672 967.25 € en 2017) : contrat enfance jeunesse, prestation de service unique pour l'accueil de loisirs et le pôle multi-accueil... 26 966.67 € de fonds d'amorçage régional pour les projets péri-scolaire et 941.68 € de la MSA pour le RAM et le LAEP...
- Les compensations fiscales sont versées par l'Etat en contrepartie des exonérations d'impôts locaux décidées au niveau national. Depuis 2007, les compensations fiscales sont votées en baisse dans chaque loi de Finances, pour 2020 :
 - 281 424,00 € ont été perçus en **dotation de compensation** de la réforme de la taxe professionnelle (281 424 € en 2020, 286 275 € en 2019, 295 632 € en 2018)
 - La **compensation au titre des exonérations de la taxe foncière** : 398 075,00 € (24 741 € en 2020, 24 720 € en 2019, 24 928 € en 2018)
- Le fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 75 583,00 € (73 165 € en 2020, 72 375 € en 2019, 213 142 € en 2018, 111 496 € en 2017, la forte augmentation 2018 venant d'un reversement exceptionnel du département pour cette seule année)
- 20 000 € versés par la communauté de communes au titre des participations de solidarité des ALSH.
- Diverses dotations départementales, régionales, les participations transports scolaires, les titres sécurisés, le FCTVA.... pour un montant global de 40 451.75 €

3. les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement :

Les autres recettes de fonctionnement correspondent aux chapitres 013, 70, 75

- Le **chapitre 013** « *atténuation de charges* » comptabilise 42 607,04 € en 2021. Ce chapitre recouvre essentiellement des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie.
- Le **chapitre 70** « *produits des services* » totalise, au titre des participations des usagers aux services municipaux, 796 824.24 €, (685 753.94 € en 2020, 849 036.64 € en 2019, 1 230 150.59 € en 2018, 1 223 139.71 € en 2017), les postes les plus importants étant :
 - Les recettes du **restaurant scolaire** qui représentent un montant de 251 885,40 € (189 244.44 € en 2020, 258 344.84 € en 2019, 257 714.62 € en 2018, 271 282.20 € en 2017) et les recettes liées au **portage des repas** pour 207 456,86 € (159 646.57 € en 2020, 228 839.34 € en 2019, 220 449.33 € en 2018 et 213 422.12 € en 2017)
 - La **mise à disposition du personnel** sur les budgets annexes : 13 460,32 € pour les pompes funèbres et 11 724,52 € pour le camping
 - Les charges dues aux **loyers du centre administratif** : 18 944,43 € (17 258.86 € en 2020, 24 799.18 € en 2019, 20 305.84 € en 2018, 11 806.43 €)

- **Accueil périscolaire** : 48 096.90 € (37 451.16 € en 2020, 51 029.16 € en 2019, 50 545.70 € en 2018, 43 856.50 € en 2017)
 - **Jeunesse** : ALSH : 74 449,74 € (57 907.58 € en 2020, 70 763.50 € en 2019, 80 522.40 € en 2018, 82 378.78 € en 2017)
 - **Micro-crèche** : 32 411,28 € (25 469.50 €, 28 626.76 € en 2019, 33 015.20 € en 2018, 33 220.21 € en 2017)
 - **Multi accueil** : 54 085,90 € (54 533. 82 € en 2020, 80 100.55 € en 2019, 73 323.15 € en 2018, 68 004.14 € en 2017).
 - **Anim'ado et vie de quartier** : 2 661,00 € et 1 516,00 € (3 784 € et 1 176 € en 2020)
 - **Médiathèque** : 4 457,00 € (2 477.89 en 2020, 5 886.50 € en 2019, 5 583.55 € en 2018, 5 592.20 € en 2017)
 - **Remboursements divers** : frais de publicité avec la communauté de communes pour 15 446,75 €
 - **Concessions cimetière** : 40 670,00 € (21 999 € en 2020, 22 064.05 € en 2019)
 - **Redevances d'occupation du domaine public** : 11 690,50 € du service voirie (15 016.21 € en 2020, 14 436.33 € en 2019) et 3 188,40 € du service police municipale
 - **Branchements eau 2019, redevances eau et assainissement 2019 et autres régularisations** : 5 808.53 €
- **Le chapitre 75** qui totalise 83 677,65 € comprend essentiellement les recettes de location d'immeubles :
- Les régies des locations de salles : 7 572,00 € (5 524 € en 2020, 29 896 € en 2019)
 - Loyer des logements : 74 939,66 € (68 951.75 € en 2020, 71 049.42 € en 2019)
 - Et divers remboursements...
- **Le chapitre 77** « *produits exceptionnels* » comptabilise 352 795,07 € et concerne divers remboursements d'assurance, de diverses cessions de terrains (210 228,00 €) de cessions de véhicules (9 604 €) et 110 699,51 € de reliquats de leg de Madame Normand ;
- **Le chapitre 042** « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* » regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, ...) à l'exclusion du virement à la section d'investissement (023). Les recettes du chapitre 042 sont toujours égales aux dépenses du chapitre 040.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent 14 195 313,04 € soit 78.15 % du total des dépenses du compte administratif 2021. Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées des charges de gestion courante, des charges financières et exceptionnelles. Grâce notamment à nos efforts de gestion, elles ne progressent pas trop vite mais une attention particulière doit se poursuivre sur 2022 pour absorber l'augmentation des coûts de l'énergie.

Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Chapitre	Libellé	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Variation %
011	Charges à caractère général	2 731 300.00	3 475 250	2 965 008,98	+8.55
012	Charges de personnel	8 894 616.08	9 305 000	9 016 230.90	+1.36
65	Autres charges de gestion courante	1 213 637.80	1 038 000	995 461.79	
014	Atténuation de produits		3 345	3 344.21	
66	Charges financières	156 726.46	138 000	118 860.49	
67	Charges exceptionnelles	566 756.78	25 000	24 874.56	
68	Dotations aux amortissements et provisions	30 183.40	6 800	0	
042	OP D'ordre	870 680.15	828 225	1 055 852.02	
023	Virement de section		1 279 663		
	TOTAL	14 463 900.67		14 195 313,04	

La répartition par nature des dépenses de fonctionnement

a) Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire s'élève à 2 965 008,98 € et représente 22.56 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le volume de dépenses de ce chapitre a augmenté de 8.55 % en 2021, pour rappel 2019, 2018 et 2017 avait connu des baisses de 2 à 9 % chaque année. Malgré la baisse des dépenses sur plusieurs exercices consécutifs, une attention particulière est nécessaire sur ce chapitre et un contrôle strict des dépenses de fonctionnement et de l'application d'une mise en concurrence systématique seront toujours réalisés. Elle devra aboutir au maintien des dépenses en 2022 afin de pouvoir absorber l'augmentation des charges d'électricité que la collectivité va subir.

Pour l'exercice 2021 les dépenses de ce chapitre se décomposent par services ainsi :

Centre de cout	Article	Réalisé
01 - Animation accueil de loisirs		31 648,46
03 - Périscolaire		6 092,33
04 - Animation Anim'Ados		10 002,19
05 - Animation Conseil Municipal d'		605,37
07 - Animation projet jeune		4 418,70
08 - Archives		34 489,38
09 - Assurances		92 544,80
10 - ASVP garde champêtre		3 049,13
11 - Bâtiments	60611 - Eau et assainissement	83 198,65
11 - Bâtiments	60612 - Energie - Electricité	221 452,73
11 - Bâtiments	60622 - Carburants - combustibles	197 334,14
11 - Bâtiments	60632 - Fournitures de petit équipement	5 439,66
11 - Bâtiments	6068 - Autres matières et fournitures	178 339,64
11 - Bâtiments	6135 - Locations mobilières	2 563,02
11 - Bâtiments	6156 - Maintenance entretien	99 464,81
11 - Bâtiments	6188 - Autres frais divers	60 236,74
12 - Cabinet		98 172,73
13 - Cimetière		1 418,11
14 - Communication		61 059,14
15 - Culture		28 791,21
16 - Education		70 997,86
17 - Espace verts		61 741,13
18 - Etat civil		6 370,49
19 - Finance		96 795,77
20 - Informatique		194 402,09
21 - Magasin		73 383,67
22 - Marché public		13 361,36
23 - Médiathèque		54 656,58
25 - PAEJ quartiers		67 614,94
26 - Parc auto		179 959,87
27 - Patrimoine		9 496,31
28 - Prévention		3 201,46
29 - Ressource humaine		46 165,17
30 - Restaurant scolaire		384 749,25
31 - Sports manifestation		87 807,85
32 - Urbanisme		3 840,00
34 - Voirie réseaux		322 757,32
35 - Petite enfance - Multi accueil		2 346,30
36 - Petite enfance - LAEP		1 004,08
37 - Petite enfance - RAM		1 643,03
38 - Petite enfance - Microcrèche		28 001,48
39 - Animation de la cité		22 042,79
41 - Espace Jeunesse		1 103,95
42 - Eau	60611 - Eau et assainissement	1 385,96
44 - Police Municipale	60636 - Vêtements de travail	4 477,64
ADM - Par défaut	6068 - Autres matières et fournitures	5 225,69
ADM - Par défaut	6188 - Autres frais divers	156,00
	TOTAL 011	2 965 008,98

b) Chapitre 012 – Charges de personnel

9 016 230.90 € ont été mandatés sur ce chapitre et représentent 68.62 % des dépenses réelles de fonctionnement. 230 agents sont rémunérés sur le budget principal :

- 230 titulaires dont 8 catégories A, 19 catégories B et 203 catégories C
- 3 apprentis et 1 contractuel permanent
- Viennent se rajouter plusieurs contrats saisonniers au cours de l'année

Cette année, les charges de personnel, qui sont imputées sur le chapitre 012 sont quasi stables en % (elles étaient contenues entre 2017 et 2018 et en baisse de 3.86 % en 2019). Cette évolution s'explique en partie par les facteurs suivants :

- Les mesures de gestion internes, portant principalement sur les effectifs, ont, elles, permis de compenser les hausses dues aux obligations réglementaires en termes de revalorisations catégorielles. La baisse des charges est constatée suite à 4 départs à la retraite dont 2 ont été remplacés avec seulement un recrutement extérieur, et l'augmentation du temps des agents du pôle de remplacement de 28 à 35 heures/semaine. (Seulement un agent n'a pas souhaité voir son temps augmenter)
- Par ailleurs, des efforts continus sont portés principalement sur l'emploi non permanent (saisonniers, vacataires, renforts) en réorganisant les remplacements.
- Un travail complémentaire est toujours nécessaire pour contribuer au maintien de la courbe de la masse salariale, permettant ainsi de stabiliser les dépenses.

Article	Article - Libellé	Crédits ouverts	Réalisé
6218	Autre personnel extérieur	1 000,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	17 844,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	150 000,00	146 958,00
64111	Rémunération principale titulaires	5 150 000,00	4 863 608,99
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	90 000,00	59 093,88
64118	Autres indemnités titulaires	760 000,00	789 116,92
64131	Rémunérations non tit.	405 000,00	427 125,34
64138	Autres indemnités non tit.	9 000,00	60 163,34
6417	Rémunérations des apprentis	20 000,00	16 143,44
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	925 000,00	912 829,79
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 605 000,00	1 555 639,75
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 000,00	20 142,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 000,00	87 396,36
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	26 000,00	14 725,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	41 000,00	41 640,34
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	3 558,37
6488	Autres charges	0,00	245,38
		TOTAL	9 016 230,90

c) Chapitre 65 – autres dépenses de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise 995 461.79 € et représente 7.57 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses de ce chapitre concernent diverses participations de la

collectivité, contingents et participations obligatoires, subventions de fonctionnement aux associations, au CCAS et les indemnités aux élus.

Article	Article - Libellé	Crédits ouverts	Réalisé	
6518	Autres	0,00	248,40	
6521	Déficit budgets annexes administratifs	13 000,00	0,00	
6531	Indemnités	202 000,00	198 597,35	
6532	Frais de mission	5 000,00	1 051,36	
6533	Cotisations de retraite	16 000,00	9 890,27	
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	17 000,00	10 436,36	
6535	Formation	2 000,00	150,00	
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	335,50	
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	20 473,24	
6542	Créances éteintes	15 000,00	7 969,56	
65548	Autres contributions	166 000,00	164 142,18	Dont 152 364,78 € au SEHV, 10 292,79 € AU PNR
657362	Subv. fonct. CCAS	79 500,00	79 250,00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	496 500,00	489 359,75	
65888	Autres	6 000,00	13 557,82	Reversements concessions cimetièrre au CCAS
		TOTAL	995 461,79	

d) Chapitre 66 – Charges financières

134 540.58 € concernent les intérêts des emprunts et sont enregistrés sur ce chapitre. Ils représentent 1.02 % des dépenses réelles de fonctionnement.

e) les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

Le chapitre 042 « opérations d'ordres et de transfert entre section » représente 1 055 852.02 €.

f) Pour information :

Etat de la dette au 31 / 12 / 2021

III. La section d'investissement

L'exécution budgétaire 2021 de la section d'investissement fait ressortir un déficit de financement de 190 996,19€.

A. Les ressources d'investissement

Les ressources d'investissement totalisent 3 798 449.44 €, soit 19.57 % des recettes du compte administratif 2021 et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	RAR
13	Subvention d'investissement	314 476.72	788 167	309 033.88	536 718.00
16	Emprunts et dettes assimilées				
21	Immobilisation corporelles				
23	Immobilisations en cours			25 523.22	
10	Dotations et fds propres	346 120.12	2 203 170	2 333 450.32	
27	Autres immobilisations financières	27 000.00	0	0	
024	Produits des cessions d'immo		66 000		
45	Comptabilité distincte rattachée			8 790.00	
021	Virement de section				
040	OP d'ordre	870 680.15	828 225	1 055 852.02	
041	Opération patrimoniales	32 000.00	66 000	65 800.00	
	TOTAL	1 590 276.99	3 956 392	3 798 449.44	536 718.00

1. Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre est arrêté à 2 333 450.32 €. L'assemblée délibérante ayant décidé d'affecter en investissement le résultat de fonctionnement 2020, 1 983 170.55 € de crédits ont été émis au 1068.

Viennent se rajouter :

- Le remboursement partiel de la part de l'Etat au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour un montant de 238 005.76 €,
- La taxe d'aménagement, dont la ville ne maîtrise pas le recouvrement : 128 928,81 €

2. Chapitre 13 – Subventions d’investissement

Parmi les subventions d’investissement, on distingue des subventions perçues de la part des principaux financeurs que sont l’Etat, la Région, le Département et les autres subventions, qui sont versées par divers organismes.

Imputation	Réalisé
Article 1318 : (Op. Réelle - RI) CAF subventions d'équipement transf. Centre de coût 02 : Périscolaire Jocrepe	869,73
Article 1318 : (Op. Réelle - RI) CAF subventions d'équipement transf. Fonction 422 : Autres activités pour les jeunes Centre de coût 25 : PAEJ quartiers	8 964,39
Article 1323 : (Op. Réelle - RI) Subv. Département Fonction 01 : Opérations non ventilables Voirie Quai des mégisseries,	17 824,50
Article 1323 : (Op. Réelle - RI) Subv. Département Centre de coût 19 : Finance Voirie - boulevard Gay Lussac	4 896,00
Article 1323 : (Op. Réelle - RI) Subv. Départements Place de la mairie	6 177,52
Article 1328 : (Op. Réelle - RI) CAF subventions d'équip. non transf. Centre de coût 38 : Petite enfance - Microcrèche Micro crèche	4 845,67
Article 1328 : (Op. Réelle - RI) SEHV subventions d'équip. non transf. Place de la mairie	2 941,68
Article 1341 : (Op. Réelle - RI) D.E.T.R. non transférable Préau de Glane	4 972,50
Article 1341 : (Op. Réelle - RI) D.E.T.R. non transférable UCPA	148 287,43
Article 1341 : (Op. Réelle - RI) D.E.T.R. non transférable Place de la Mairie	11 246,33
Article 1342 : (Op. Réelle - RI) Amendes de police non transférable	50 154,00
Article 1346 : (Op. Réelle - RI) Participat° voirie et réseaux non transf PUP et PVR	13 157,75
Article 1347 : (Op. Réelle - RI) DSIL Dot. de soutien à l'investissement local UCPA	22 256,82
Article 1347 : (Op. Réelle - RI) DSIL Dot. de soutien à l'investissement local Place de la mairie	12 439,56
TOTAL	309 033,88

3. Chapitre 16 – Emprunts et refinancement d’emprunts

Cet exercice n’a eu recours à aucun emprunt. Cf. état de la dette ci-après.

4. les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement

Les recettes d'ordre d'investissement se composent des amortissements, des sorties de l'actif comptable des biens cédés et des plus-values réalisées sur les cessions, toutes ces écritures représentant des contreparties comptables des dépenses d'ordre de fonctionnement.

S'y ajoutent les écritures relevant uniquement de la section d'investissement, au chapitre 041, qui sont égales en recettes et en dépenses.

5. Les restes à réaliser

Rappelons que 536 718 € de recettes sont inscrites en RAR.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se montent à 3 968 893.08 € et représentent 21.85 % des dépenses totales de 2021.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	RAR
20	Immobilisations incorporelles	20 504.51	91 790	32 473.13	17 196
204	Subventions d'équipement versées		19 834		
21	Immobilisations corporelles	343 602.29	1 107 711	629 267.16	113 331
23	Immobilisations en cours	859 751.27	2 910 561	2 234 686.93	433 522
10	dotations	937 489.17	0		
13	Subventions d'investissement		8 791	8 790.00	
16	emprunts	889 794.29	740 000	739 794.32	
45	Comptabilité distincte rattachée	28 623.36			
040	OP d'ordre de transfert de section	264 876.32	294 250	258 081.54	
041	OP Patrimoniales	32 000.00	66 000	65 800.00	
	TOTAL	3 376 641.21		3 968 893.08	

La répartition par nature de nos dépenses d'investissement

a) Chapitre 16 : emprunts et dette assimilée

La commune rembourse plusieurs emprunts dont le montant global en remboursement du capital s'élève pour 2021 à 739 794.32 €.

b) Chapitres 20, 21 et 23 immobilisations, opérations d'équipement

Ces chapitres correspondent aux dépenses d'équipement brut d'une collectivité et s'élèvent à 2 896 427.22 €. L'année 2021 a été marquée par les investissements suivants :

CF Tableau ci-dessous

Fonctions	Crédits ouverts	Réalisé
020 - Administ. générale de la coll.	536 453,00	125 617,08
022 - Administration générale	0,00	2 551,20
023 - Information, communication,...	10 800,00	1 980,53
024 - Fêtes et cérémonies	0,00	16 320,42
025 - Aides aux assoc.	6 989,00	6 988,20
026 - Cimetières et pompes funèbres	233 502,00	98 659,79
112 - Police municipale	3 500,00	3 462,60
211 - Ecoles maternelles	3 855,00	8 720,84
212 - Ecoles primaires	12 954,00	31 163,54
213 - Classes regroupées	0,00	777,48
251 - Hébergement et restauration UCPA	2 195 903,00	2 060 464,35
321 - Bibliothèques et médiathèques	8 814,00	8 809,21
324 - Entretien du patrimoine cultur	48 419,00	10 416,60
33 - Action culturelle	0,00	4 000,00
411 - Salles de sport, gymnases	104 440,00	33 043,94
412 - Stades	29 063,00	38 933,12
421 - Centres de loisirs	121 495,00	24 348,22
422 - Autres activités pour les jeunes	8 563,00	16 240,80
64 - Crèches et garderies	13 368,00	13 816,40
822 - Voirie communale et routes	445 160,00	363 807,13
823 - Espaces verts urbains	161,00	10 439,80
824 - Autres opérations d'aménagement	22 502,00	15 865,97
Investissements TOTAL		2 896 427,22

- **Les restes à réaliser**

Rappelons que 564 049 € de dépenses sont inscrites en RAR au titre des articles 20, 21 et 23.



**PRESENTATION DES COMPTES
ADMINISTRATIFS 2021**

--oOo--

Budgets annexes :

Camping

Régie pompes funèbres

Energie photovoltaïque

Lotissements communaux

CAMPING MUNICIPAL

1 – Les résultats 2021

Le résultat de clôture 2021 est excédentaire de 42 928.31 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de 39 735.67 € et du l'excédent de la section d'investissement de 3 192.64 €.

2 – Section de fonctionnement

Recettes

Les recettes correspondent aux titres émis pour les redevances du service pour un montant de 38 324.72 € et 8 700 € pour des amortissements de subvention.

Chapitre	Libellé	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021
70	Produits des services	35 545.17	42 972	38 324.72
77	Produits exceptionnels			
042	OP d'ordre	8 700.00	8 620	8 616.31
72	Subvention d'exploitation			22 441.00
78	Reprise provision		874	874.60
	TOTAL	44 245.17		62 448.14

Dépenses

Les charges à caractère général sont essentiellement des frais de consommation d'eau et d'énergie (3 765,59 €), de taxe foncière (4 366,00€), d'achat de petit matériel et de fournitures pour le fonctionnement du service, et les assurances obligatoires.

Les frais de personnel s'élèvent à 11 724,52 €.

Chapitre	Libellé	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021
011	Charges à caractère général	17 975.22	39 134	17 975.22
012	Charges de personnel	20 294.84	18 625	20 294.84
65	Autres charges		2 425	2 330.41
67	Charges exceptionnelles	255.90		
68	Dotations aux amortissements et provisions			
042	OP d'ordre	13 762.78	11 810	11 808.95
	TOTAL	48 462.44		52 946.72

3 – Section d'investissement

Ressources : 22 394.52 €

10 585.57 € d'affectation de résultat de l'exercice précédent passés au 1068
Les opérations d'ordre concernant les amortissements se montent à 11 808.95 €.

Dépenses : 8 616.31 €

Les opérations d'investissement réalisées cette année concernent les opérations d'ordres pour un montant de 8 616.31 € pour l'amortissement de subventions.

REGIE POMPES FUNEBRES

Le résultat de clôture 2021 est excédentaire de 6 065.22 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement pour laquelle l'excédent antérieur reporté a été enregistré à hauteur de 11 003.84 € auquel il faut rajouter 8 521.70 € de recettes des produits des services. 13 460.32 € de mise à disposition personnel sont inscrits en dépense.

ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Le résultat de clôture 2021 est excédentaire de 28 597.38 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement pour laquelle l'excédent antérieur reporté a été enregistré. Aucune recette de vente d'énergie n'a été enregistrée cette année.

LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Le résultat de clôture 2021 est déficitaire de 23 906.01 € compte tenu du résultat de la section d'investissement.

Les écritures passées font état de travaux pour 32 179 €, et de ventes de terrains pour 42 483.34 € le reste étant des constitutions des stocks et en-cours de production de biens liés à cette opération de lotissement.